



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> 13555	De <b>M. Charles Sitzenstuhl</b> ( Renaissance - Bas-Rhin )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Sports, jeux Olympiques et Paralympiques		<b>Ministère attributaire</b> > Sports, jeux Olympiques et Paralympiques
<b>Rubrique</b> >sports	<b>Tête d'analyse</b> >Budget des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024	<b>Analyse</b> > Budget des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.
Question publiée au JO le : <b>05/12/2023</b> Réponse publiée au JO le : <b>09/01/2024</b> page : <b>285</b>		

### Texte de la question

M. Charles Sitzenstuhl interroge Mme la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques sur le budget prévisionnel global de l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Il souhaite connaître la part d'argent public, notamment de l'État et des collectivités territoriales, engagé dans ce budget.

### Texte de la réponse

Le budget de l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024 peut être décomposé en trois parties : celui du comité d'organisation (COJO), les dépenses d'infrastructures pérennes et enfin d'autres types de dépenses en lien avec les Jeux, recouvrant un ensemble assez diversifié. Équilibré en dépenses et en recettes, le budget du COJO permet notamment de faire face aux besoins liés aux travaux portant sur les structures temporaires, l'énergie, les médias, à l'exploitation du village Olympique et Paralympique, à la logistique, à la restauration et à l'hébergement proposés aux athlètes et aux officiels, à la location et à la configuration des sites, aux ressources humaines, aux technologies et systèmes d'information, aux redevances versées au comité international Olympique (CIO), à la sécurité privée, aux transports, aux cérémonies, aux services généraux ou encore à l'héritage des Jeux. La dernière version du budget prévisionnel pluriannuel du comité a été adoptée lors de son conseil d'administration du 11 décembre 2023. Ce budget du COJO s'établit aujourd'hui à 4,397 Mds€. Sa décomposition en recettes s'établit comme suit : Recettes privées : 4,226 Mds€ (96 % du total), dont Contributions du CIO et de ses partenaires mondiaux : 1,237 M€ Partenaires nationaux du COJO : 1,240 M€ Billetterie et hospitalités : 1,418 M€ Produits de licences : 120 M€ Autres ressources privées : 211 M€ Recettes publiques : 170,6 M€ (4 % du total), dont État : 124,5 M€ Ville de Paris : 15,6 M€ Région Ile-de-France : 15,6 M€ Métropole du Grand Paris : 15 M€ Le budget des infrastructures pérennes est de 4,410 milliards d'euros (estimation). Il comprend celui de la société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO), ainsi que d'autres dépenses d'infrastructures réalisées principalement par les promoteurs privés des deux villages et par les collectivités territoriales, dans les deux cas, hors budget de la SOLIDEO. La SOLIDEO est un établissement public créée en 2017 et placé sous la tutelle de l'État. Sa mission consiste à financer la construction et la rénovation des infrastructures pérennes liées à l'organisation des Jeux (village Olympique et Paralympique, village des médias, sites de compétition et d'entraînement, autres ouvrages et aménagements), puis leur reconfiguration pour l'usage des habitants et du grand public après les Jeux. Le budget pluriannuel de la SOLIDEO, dont la dernière version a été adoptée par son conseil d'administration du 8 décembre 2023 est équilibré en recettes et en dépenses. Il s'établit

à 1,897 M€. Sa décomposition en recettes est la suivante : Recettes privées (principalement issues de la vente de charges foncières) : 176 M€ (9 % du total) Recettes publiques : 1,721 Mds€ (91 % du total), dont État : 1162,3 M€ Ville de Paris : 169,6 M€ Région Ile-de-France : 168,4 M€ Département de la Seine-Saint-Denis : 85,0 M€ Établissement public territorial Plaine Commune : 44,3 M€ Métropole du Grand Paris : 24,7 M€ Établissement public territorial Paris, Terres d'envol : 23,7 M€ Ville de Marseille : 23,3 M€ Département des Hauts-de-Seine : 6,4 M€ Département des Yvelines : 4,0 M€ Ville de Dugny : 3,4 M€ Ville du Bourget : 3,3 M€ Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines : 2,6 M€ À ce budget de la SOLIDEO, il convient d'ajouter des autres types de dépenses relatives aux infrastructures pérennes : des dépenses privées correspondant aux investissements des promoteurs du village Olympique et Paralympique et du village des médias, qui se rémunéreront ensuite en revendant les bâtiments reconfigurés en logements et en bureaux : le montant total de ces dépenses est évalué à 1,960 Md€ ; des dépenses publiques, correspondant souvent à la volonté des maîtres d'ouvrage, presque toujours des collectivités locales, de développer la dimension d'héritage des équipements concernés, au-delà de ce qui est strictement nécessaire à l'organisation des JOP, et donc d'anticiper des dépenses utiles après les Jeux et de nature à optimiser l'exploitation de l'équipement lorsqu'il sera accessible au grand public : leur montant total a été estimé à 553 M€.